



SÉCURITÉ ET ACCESSIBILITÉ

## Éléments limitrophes d'une patinoire destinée au hockey

Le danger qui guette les personnes ou objets se trouvant à proximité d'une patinoire de hockey provient principalement des rondelles projetées hors de celle-ci. C'est pourquoi il est préférable :

- D'éviter d'installer des bancs ou des estrades sur le pourtour de la patinoire dans des aires non protégées par un panneau vitré ou un filet
- D'installer tout sentier ou patinoire de patinage libre à une certaine distance de la patinoire de hockey
- D'aménager les voies d'accès aux installations parallèlement à la longueur de la patinoire
- Que tout terrain sportif, stationnement, infrastructure, maison ou rue situé à moins de 30 mètres des extrémités de la patinoire soit protégé par un dispositif (clôture ou filet) de dimension suffisante



### ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE<sup>1</sup>

- Éviter les marches, les fortes déclivités et les sols non pavés.
- Prévoir des revêtements de sol non meubles, antidérapants et sans obstacle.
- Prévoir des rampes d'accès pour garantir un cheminement sans obstacle.
- Prévoir des voies assez larges pour qu'une personne en fauteuil roulant et son accompagnateur puissent circuler côte à côte.

1. Les recommandations sur l'accessibilité universelle proviennent de [AlterGo](#).